

2015-09-14

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14^e jour du mois de septembre 2015 à 19h30 à la salle du conseil située au 535, route 323, Namur, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Martin Meilleur, conseiller #1
Lorne Graham, conseiller #3
Steve Leggett, conseiller #5

Guy Gauthier, conseiller #2
Marianne Labelle, conseillère #4
Josée Dupuis, conseillère #6

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Dardel. La directrice générale et secrétaire trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2015-09-14-01 Il est proposé par le conseiller monsieur Steve Leggett

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 10 aout 2015
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturel
 - 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication
 - 5.6 Rapport du comité du service incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Embauche d'un nouveau pompier
 - 6.2 Soumission pour l'achat de pneus d'hiver pour le camion à ordures
 - 6.3 Programmation des travaux dans le cadre du programme de la TECQ
 - 6.4 Demande du gouvernement de la révision de la Loi sur le Tabac
 - 6.5 Don aux Loisirs de Namur pour la préparation des Fêtes Namuroises de 2016
 - 6.6 Demande d'obtention - Médaille des pompiers pour services distingués
 - 6.7 Pompier accompagnateur sur sorties premier répondant
 - 6.8 Embauche du directeur service incendie
 - 6.9 Virée – chemin Martel
 - 6.10 Congédiement de l'employé 13-003
 - 6.11 Lettre d'avertissement de l'employé 13-004
- 7.0 Finances
 - 7.1 Rapport des heures cumulées
 - 7.2 Activités financières
 - 7.3 Approbation des comptes fournisseurs au 31 aout 2015
- 8.0 Seconde période de l'assistance
- 9.0 Varia
- 10.0 Correspondances diverses
 - 10.1 Communiqué : L'installation septique dans le cadre des programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ)
- 11.0 Levée de la séance

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 Adoption des procès verbaux

3.1 Adoption de la séance ordinaire du 10 aout 2015

ATTENDU que la directrice générale a déposé le procès-verbal de la réunion du 10 août 2015;

R2015-09-14-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 août 2015 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 Période de l'assistance

5.0 Informations aux membres du conseil

- 5.1 Rapport du comité de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturelle a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication a été déposé
- 5.6 Rapport du comité du service incendie a été déposé
 - * Monsieur le conseiller Steve Leggett propose que le dossier de la construction de la caserne soit reporté à la prochaine réunion
 - * Formation de désincarcération, la municipalité formera une cohorte pour faire cette formation à Namur
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 Embauche d'un pompier

ATTENDU que monsieur Pierre Bérubé a fait part de son intérêt de faire partie du service des incendies à titre de pompier à temps partiel;

ATTENDU que des postes de pompiers à temps partiel sont à combler pour se conformer au schéma de risque du service des incendies;

ATTENDU que monsieur Bérubé a complété toutes les formations requises pour combler le poste de pompier à temps partiel;

R2015-09-14-03 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la candidature de monsieur Pierre Bérubé soit retenue et qu'il devra se conformer au code d'éthique en vigueur du service des incendies;

Adoptée à l'unanimité

6.2 Soumission pour l'achat de pneus d'hiver pour le camion à ordures

ATTENDU que le camion à ordures a besoin de pneus d'hiver;

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour les pneus rechapés;

ATTENDU que la municipalité a reçu les soumissions suivantes ::

| | |
|--------------------------|--------------------------|
| Pneus rechapés | |
| ➤ Pneus Robert Bernard : | 2293.36\$ (taxes en sus) |
| ➤ Pneus Robert Bernard : | 3086.20\$ (taxes en sus) |
| ➤ Pneus Lavoie : | 2087.44\$ (taxes en sus) |
| ➤ Pneus Lavoie : | 1857.52\$ (taxes en sus) |

R2015-09-14-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

QUE la soumission de Pneus Lavoie au montant de 2087.44\$ plus taxes soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité

6.3 Programmation des travaux dans le cadre du programme de la TECQ 2014 à 2018

ATTENDU que la municipalité de Namur a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de

versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la municipalité de Namur doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

R2015-09-14-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution

Adoptée à l'unanimité

6.4 Demande du gouvernement de révision de la loi sur le tabac

ATTENDU le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique ;

ATTENDU la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

ATTENDU qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

ATTENDU que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

ATTENDU qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

ATTENDU que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

ATTENDU que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

R2015-09-14-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE le conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

QUE le conseil municipal invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

Adoptée à l'unanimité

6.5 Don aux Loisirs de Namur pour les Fêtes Namuroises de 2016

ATTENDU que les Loisirs de Namur prendront en charge la gestion des Fêtes Namuroises de 2016;

R2015-09-14-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QU'UN don au montant de 2000.00\$ soit versé aux Loisirs de Namur pour la gestion des Fêtes Namuroises édition 2016;

Adoptée à l'unanimité

6.6 Demande d'obtention – Médaille des pompiers pour services distingués – Bureau du secrétaire du Gouverneur général

ATTENDU la demande du maire, monsieur Gilbert Dardel, relative à l'obtention de la médaille des pompiers pour services distingués déposée dans le cadre de la présente séance;

ATTENDU que cette distinction est offerte par le gouverneur général du Canada à des personnes qui ont travaillé en sécurité incendie pendant un minimum de vingt (20) dont dix (10) années dans une fonction comportant des risques attribuables aux opérations de combat:

ATTENDU que monsieur Alcide Quenneville, directeur adjoint, travaille au sein de la municipalité de Namur depuis 1986;

ATTENDU que monsieur Alcide Quenneville répond aux critères demandés;

R2015-09-14-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE le conseil municipal de Namur autorise la demande de monsieur le maire, Gilbert Dardel, relative au dépôt du formulaire de mise en candidature de monsieur Alcide Quenneville, visant l'obtention de la médaille des pompiers pour service distingués décernés par le gouverneur général du Canada;

QUE le maire ou la directrice générale soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente décision

Adoptée à l'unanimité

6.7 Pompier accompagnateur sur sorties de premier répondant

ATTENDU que lorsqu'un premier répondant se fait accompagner d'un pompier lors de sortie confirmée par la centrale;

R2015-09-14-09 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE le salaire du pompier accompagnateur soit de 13.00\$ de l'heure pour un minimum de trois heures par sortie.

Note: Monsieur Gilbert Dardel, Maire demande le vote.

POUR = 5 CONTRE = 1

Adopté à la majorité

6.8 Embauche d'un directeur du Service de sécurité incendie

ATTENDU que le directeur du service de sécurité incendie avait remis sa démission et qu'un appel de candidature a été effectué;

ATTENDU que les candidats retenus ont été rencontrés en entrevue:

R2015-09-14-10 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE monsieur Daniel Marquis soit et est embauché à titre de directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Namur, et ce, à partir du 23 septembre 2015, incluant une période de probation de six (6) mois;

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer un contrat de travail avec ledit candidat, lequel définira ses conditions de travail.

Adoptée à l'unanimité

6.9 Virée - chemin Martel

R2015-09-14-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE le conseil municipal autorise monsieur Giroux arpenteur à faire les modifications nécessaires à la réalisation de la demande de lotissement avec un rayon moindre que 20 mètres;

QUE la tête de pipe aura un rayon maximum de 9 mètres;

QU'une modification au règlement municipal sera effectuée dans les plus brefs délais afin de régulariser le tout.

Adoptée à l'unanimité

6.10 Dossier de l'employé 13-003

CONSIDÉRANT le non respect répété du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Namur;

CONSIDÉRANT le climat malsain instauré par ledit employé;

CONSIDÉRANT le non-respect envers les employés, les élus, la direction et les citoyens;

CONSIDÉRANT le manque de prudence et de vigilance envers les employés sous sa supervision;

CONSIDÉRANT les nombreuses fautes de l'employé 13-003 et son défaut de s'amender;

CONSIDÉRANT l'insubordination envers la direction;

CONSIDÉRANT le manque de loyauté dudit employé envers la municipalité de Namur et de son administration;

R2015-09-14-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE le conseil municipal de Namur procède au congédiement de l'employé 13-003 pour toutes les raisons ci-haut mentionnées.

Note: Monsieur Gilbert Dardel, Maire demande le vote.

POUR = 5 CONTRE = 1

Adopté à la majorité

6.11 Lettre d'avertissement pour l'employé 13-004

CONSIDÉRANT que l'employé 13-004 continue les rapportages et le déblatérations en lieux publics;

CONSIDÉRANT cette situation va à l'encontre du règlement municipal numéro 169 "Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Namur";

R2015-09-14-13 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QU'une lettre d'avertissement soit remise à l'employé 13-004.

Note: Monsieur Gilbert Dardel, Maire demande le vote.

POUR = 5 CONTRE = 1

Adopté à la majorité

7 Finances

7.1 Rapport des heures cumulées

Le rapport des heures cumulées a été déposé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

7.2 Activités financières

Le rapport des activités financières a été déposé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

7.3 Approbation des comptes fournisseurs

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois d'aout 2015 totalisant un montant de 32 443.88\$.

R2015-09-14-14 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 32 443.88\$ est approuvé et que la secrétaire trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

8 Seconde période de l'assistance

9 Varia

10 Correspondances diverses

10.1 Revue de presse – Crédit de taxes

11 Levée de la séance

R2015-09-14-15 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE la séance soit et est levée à 20h45.

Adopté à l'unanimité

Gilbert Dardel, maire

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière